

Réunion du : 4 septembre 2025 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 2

Présidence : M. RAFFARD Pierre

Présents : Mme OSBERY Sylvie - M. TREPKA Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

REGLEMENTS 2025/2026

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

Championnats à 8

Pour pouvoir être examinée par le Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

1 – POSITIONNEMENT DES GROUPES SAISON 2025-2026

1.1. Foot à 11.

Suite au courriel du club de l'ESN 58 nous informant de la création d'une entente en U18 et U15 avec les clubs de l'AS Charrin et le CS Chantenay, les groupes ont été modifiés comme suit (en rouge) :

Catégorie U18

- 14 équipes engagées
- 2 poules de brassage de 5 équipes + 1 poule de brassage de 4 équipes
- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Automne » 13-20-27 sep. / 04-11-18 oct. / 8-15-22 nov. / 06 déc.

Catégorie U18		
BRASSAGE Poule A	BRASSAGE Poule B	BRASSAGE Poule C
ASA Vauzelles 2	Fc Decize 1	CS Corbigny
Fc Nevers Banlay	E. La Machine	US Coulanges
AS Clamecy	AFGP 58 2	E. Moulins
ASL St Père	E. Guérigny	E. RCNCS
E. St Pierre	E. ESN 58/AS Charrin/CS Chantenay	Exempt
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

Catégorie U15

- 20 équipes engagées
- 1 poule de D1 de 6 équipes créée grâce au classement jeunes.
- 2 poules de brassage de 5 équipes et 1 poule de brassage de 4 équipes
- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Automne » 13-20-27 sep. / 04-11-18 oct. / 8-15-22 nov. / 06 déc.

DIVISION 1
Fc Nevers 1
AFGP 58 2
Fc Decize 1
UCS Cosne
ASA Vauzelles
Fc Nevers Banlay

BRASSAGE Poule A	BRASSAGE Poule B	BRASSAGE Poule C
Fc Nevers 2	Fc Decize 2	CS Corbigny
US Coulanges	E. ESN 58/AS Charrin/CS Chantenay	E. Clamecy
E. Marzy	E. St Benin	FC Château Chinon Arleuf
ASL St Père	E. St Pierre	E. Chatillon
AS Pouilly	<i>Exempt</i>	E. Prémery
<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>	<i>Exempt</i>

1.2. Foot à 8.

Suite au courriel du club de FC Imphy nous informant de l'engagement d'une équipe U13, les groupes ont été modifiés comme suit (en rouge) :

Catégorie U13

- **35 équipes engagées**
- 1 poule de D1 de 6 équipes créée grâce au classement jeunes.
- 4 poules de brassage de 6 équipes + 1 poule de brassage de 5 équipes
- Matchs aller/retour (10 dates)
- Phase « Automne » 13-20-27 sep. / 04-11-18 oct. / 8-15-22 nov. / 06 déc.

DIVISION 1	BRASSAGE Poule A	BRASSAGE Poule B
AFGP 58 1	AFGP 58 2	UCS Cosne 2
RC Nevers Challuy Sermoise 2	FC Nevers Banlay	AS Clamecy
UCS Cosne 1	Fc Nevers	E. Alligny St Amand
ASA Vauzelles 1	US Coulanges	AS Pouilly 1
Fc Decize 1	AS Pouilly 2	AS Varzy
Fc Château Chinon Arleuf	Fc Chaulgnes	<i>Exempt</i>

BRASSAGE Poule C	BRASSAGE Poule D	BRASSAGE Poule E
ASA Vauzelles 2	FC Decize 2	ESN 58
JS Marzy	CS Corbigny 1	UF La Machine
E. St Eloi	AS St Benin 1	AS Charrin
Fc Nevers 2	AFGP 58 3	E. Cercy
US St Pierre	US Lormes	E. St Benin 2
FC Imphy	V. Prémery	CS Corbigny 2

Critérium U13F – U16F

- 4 équipes engagées
- 1 poule de 4 équipes
- Matchs aller/retour (6 dates)
- Phase « Automne » 27 sep. / 04 oct. / 8-15-22 nov. / 06 déc.

Catégorie U13F - U16F
POULE UNIQUE
AS Clamecy 1
CS Corbigny 1
AFGP 58 1
Fc Nevers 1

2 – INFOS CLUBS

RAPPEL dates limites d'engagement :

- **U11, U9, U7 : 9 septembre 2025 (uniquement via l'application FAL)**

Le Président,
Pierre RAFFARD



La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.